



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 060900292465

SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Indice compte : SB156772
C.I.A.C. : SANS

Valable jusqu'au : 31/12/2009

Validité prolongée au : 31/01/2010

Classe générale : Pêche

SAPMER SA

MMSI : 660 003 800

MAGASIN 10 DARSE DE PECHE

Indicatif : FNSN

BP 2012

Nom du Navire : FRANCHE TERRE

Quartier / Immatriculation : DI 928376E

97823 LE PORT LA REUNION

ATIS

Catégorie de correspondance publique : CVHX

Nombre	Matériel	Marque et type	Puissance d'émission	Classe	Bande de fréquence
3	VHF	RT 2048	25	16G3E	156-174 MHz
2	VHF ASN	FURUNO FM 8800	25	16G3E	156-174 MHz
1	AIS	FURUNO FA 150	12,5	GMSK	156-174 MHz
2	PORTATIVE	ICOM IC M33	5	16G3E	156-174 MHz
3	PORTATIVE	ICOM IC GM 1600 E	2	16G3E	156-174 MHz
1	BALISE COSPAS SARSAT	KANNAD AUTO	5	A9/G1	121.5/406.025 MHz
1	BLU ASN	FURUNO FS 2570	250	H3E/J3E	1605-27500 KHz
1	BLU ASN	FS 5070	500	H3E/J3E	1605-27500 KHz
2	SATELLITE STANDARD C	FELCOM 15		16KOG3B	1626.5-1660.5 MHz
2	SATELLITE FLEET	FLEET BROADBAND 250		B/Q PSK	1626.5-1660.5 MHz
2	RADAR	FURUNO FAR 2167 DS		3PAN	3 GHz
1	RADAR	FURUNO FAR 2157		9PAN	9 GHz
1	RADAR	FURUNO FAR 2117		9PAN	9 GHz
2	SART (REPONDEUR RAD)	RESCUER SART		9PAN	9.2-9.5 GHz
1	RECEPTEUR NAVTEX	NAVTEX NX 700		F1B	415-27500 KHz

Cachet de l'autorité :

A Paris, le 01/07/2009

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

E. Berder



Tous renseignements concernant tout objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANR et les organismes chargés, les CROSS, le CNES et l'UML à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage et d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux bases, vous disposez d'un droit de consultation, de rectification, de suppression, de radiation, de mise à jour et de portabilité. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse en question ci-dessus.

Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union internationale des Télécommunications actuellement en vigueur et aux articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'utilisation des équipements radioélectroniques de radio de détresse.